



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2022  
Reçu en préfecture le 08/09/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220905-B\_2022\_07\_060-DE

**SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022**

**B-2022-09-060 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 30/08/22**

L'an deux mille vingt deux, le cinq septembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

**Absents-Excusés:**

Patrick MERCIER, Stéphanie DUPUY

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**RECHERCHE DE SUBVENTION ET DES FONDS EUROPEENS  
CENTRE DE VACCINATION : DEMANDE DE SUBVENTION  
EUROPÉENS FEDER REACT-EU**

Envoyé en préfecture le 08/09/2022 - 2/3  
Reçu en préfecture le 08/09/2022  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20220905-B\_2022\_07\_060-DE

Sur proposition de Monsieur Michel MASSIAS, Conseiller délégué en charge de la recherche de subvention et de fonds européens,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 1435-8 et suivants, R. 1435-16 et suivants du code de la santé publique,

Vu l'instruction du 12 janvier 2021 relative à l'accélération de la campagne de vaccination et à la mise en place de centres de vaccination,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 désignant les centres de vaccination contre la COVID-19 dans le département de la Gironde, et l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2021 prolongeant l'ouverture de centres de vaccination en Gironde pour mener la campagne de rappel vaccinal,

Vu la signature du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2021 et du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2022 avec l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,

Vu les fonds supplémentaires alloués aux programmes régionaux FEDER-FSE 2014-2020 au titre de REACT-EU pour faire face aux conséquences de la crise COVID,

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le Président de La Cali a souhaité mettre en place rapidement un centre de vaccination à Libourne qui a ouvert le 19 janvier 2021 et organisé une vaccination de proximité sur l'agglomération avec un dispositif itinérant dénommé « vaccibus » dès le 11 mars 2021. Ces services ont fermé le 06 mars 2022 en raison de l'évolution favorable de la situation sanitaire et du déploiement d'une offre vaccinale en médecine de ville coordonné par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du centre de vaccination et du vaccibus, La Cali a obtenu l'appui de son CIAS et de la Ville de Libourne, qui ont à eux trois engagé de nombreux moyens tels que :

- un local tout équipé (informatique, connexion internet, mobilier, ...), chauffé et climatisé,
- un bus aménagé avec chauffeur par le biais d'un prestataire de transport,
- plus de 130 agents volontaires et élus bénévoles à la mission d'accueil du public de janvier à juin 2021,
- 38 agents recrutés par La Cali et 9 agents de La Cali, du CIAS et de la Ville de Libourne, détachés à temps complet et non complet, aux missions d'accueil du public, d'entretien et de coordination,
- des prestations d'élimination des déchets et de gardiennage de site,
- l'achat de diverses fournitures (administratives, pharmacie, alimentation, communication, ...)

Au regard des moyens techniques et humains conséquents que revêt l'engagement des collectivités locales dans la campagne vaccinale, et ce pour une durée indéterminée au départ, des aides financières ont été mises en place à travers le :

- Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'ARS Nouvelle-Aquitaine proposant une aide financière en fonction du nombre d'injections réalisées chaque mois, en excluant toutefois certaines dépenses (mise à disposition de personnel, ...),
- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre du REACT-EU de la Région Nouvelle-Aquitaine intervenant en complément du soutien de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Pour solliciter le FEDER REACT-EU, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projet. La Cali en qualité de porteur de l'opération répond à cet appel à projet au bénéfice également de ses partenaires à savoir le CIAS et la Ville de Libourne.

**Le total des dépenses engagées par la Ville de Libourne, La Cali et son CIAS est de 598 507,62€ au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses de fonctionnement.**

La Cali a déjà perçu la contribution du FIR de l'ARS Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 414 194,00€. **Afin de financer totalement l'opération, le FEDER REACT-EU est sollicité en complément pour 184 313,62€.** Cette subvention sera répartie entre la Ville de Libourne, La Cali et son CIAS tel que présenté ci-après :

DÉPENSES							
	Mairie Libourne	La Cali	CIAS		Mairie Libourne	La Cali	CIAS
Dépenses de personnel	78 033,53 €	268 192,57 €	51 211,33 €	ARS Nouvelle-Aquitaine	- €	414 194,00 €	- €
Dépenses de fonctionnement	48 262,20 €	152 807,99 €	- €	FEDER REACT-EU	126 295,73 €	6 806,56 €	51 211,33 €
<b>Total par structure</b>	<b>126 295,73 €</b>	<b>421 000,56 €</b>	<b>51 211,33 €</b>	<b>Total par structure</b>	<b>126 295,73 €</b>	<b>421 000,56 €</b>	<b>51 211,33 €</b>
<b>Total de l'opération</b>	<b>598 507,62 €</b>			<b>Total de l'opération</b>	<b>598 507,62 €</b>		

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter la Région Nouvelle Aquitaine pour une subvention au titre du FEDER REACT-UE, et à signer la demande de subvention et tous autres documents y afférent,
- accepter la perception de la subvention,
- signer une convention de partenariat dans le cadre d'une opération collaborative entre la Ville de Libourne, le CIAS et La Cali, qui précisera notamment les modalités de reversement entre les partenaires..

*Imputations budgétaires au budget principal : Perception de la subvention : chapitre 070 - 74718 - compte VILLO - fonction 020*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le  
 Fait à Libourne 09 septembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais


